



Aménagement amende / Ivresse publique et manifeste

Par **Maxalan**, le **28/04/2016** à **15:45**

Bonjour,

en septembre, j'ai été conduit en cellule de dégrisement après avoir téléphoné à la police me rendant compte que j'étais ivre et désorienté.

Aujourd'hui, j'ai reçu une amende de 60 euros + 31 euros de frais fixe de procédure, sans avoir reçu de convocation du Tribunal d'Instance (TI) qui a jugé mon cas via le juge de proximité en décembre.

Ma question est la suivante : est-il possible d'avoir un aménagement de l'amende pour circonstances atténuantes ? En effet, ayant entamé une analyse à l'époque, des traumatismes graves subis durant l'adolescence sont revenus à ma mémoire, me conduisant dans une dépression et cette soirée alcoolisée.

Je vous remercie pour votre attention,

Allan

Par **Maxalan**, le **04/05/2016** à **16:15**

J'ai reçu un mail m'indiquant qu'une personne avait répondu, mais rien ne s'affiche dans ma messagerie ni sur le forum.

Du coup, je relance la question étant en absence de réponse.